

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

n°37/2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**.

**Procurations** : M. Cédric **CHABERT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Lébicha **MANOUKIAN** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**).

**Absents** : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Florian **D'ANGELO**, M. Axel **SIMIAN**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

---

**Objet : GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE RUE DU TRAVAIL – ATTRIBUTION DES LOTS N°2 – N°9 – N°10 ET N°12 SUITE ANNULATION DE PROCEDURE.**

**Exposé du Maire**

Par courrier du 29 juillet dernier, le Sous-préfet de La Tour du Pin nous a demandé de retirer les actes d'engagement des lots n°2 (Gros Œuvre), n°9 (Carrelages Faïences Sols souples), n°10 (Ascenseur) et n°12 (Électricité Courants Forts et Faibles) relatifs au marché de travaux pour la réalisation d'un groupe scolaire élémentaire rue du Travail.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal "L'ESSOR" le 26 août 2025 pour une parution le 29 août 2025. La date limite de remise des offres a été fixée au 19 septembre 2025 à 12 heures.

Vingt-quatre offres nous sont parvenues dans le délai requis pour les quatre lots concernés.

Les critères de pondération prévus au dossier de consultation ont été fixés comme suit :

- Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier (10 points).
- Pertinence de la méthodologie pour la réalisation des travaux avec les principales fiches techniques et provenance des matériaux (20 points).
- Respect des délais et du calendrier (10 points).
- Propositions en matière de sécurité du chantier et de gestion des déchets (10 points).
- Pertinence de la méthode de travail et de l'interface avec les autres entreprises, notamment en matière de gestion de l'étanchéité à l'air (10 points).
- Prix (40 points).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 septembre 2025 pour statuer sur le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre et les décisions suivantes ont été rendues :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises attributaires</b>	<b>Montants HT</b>
2 - Gros Œuvre	GCBAT CHAMPALE	373.102,73 €
9 - Carrelages Faïences Sols souples	RHONIBAT	135.163,80 €
10 - Ascenseur	CFA division NSA	21.250,00 €
12 - Electricité Courants Forts et Faibles	ELEC PARTNERS	161.850,80 €

Vous voudrez bien statuer.

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ☞ Attribue comme mentionné ci-dessus, les lots n° 2 – 9 – 10 et 12 relatifs au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire rue du Travail.
- ☞ Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 01 octobre 2025  
Le Maire,

